

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Présents :** 9

**Votants:** 12

**Séance du 05 juillet 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 05 juillet 2018, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** France DUCOS, Alain BARBE, Josiane BRACKE, Regis BENVENUTO, Patrick DUBOS, Jean Francois CASANOVAS, Bernadette LABARTHE, Alain DUPUY, Leny MAYORAL

**Représentés:** Veronique RANDE par France DUCOS, Joseph TORRENT par Leny MAYORAL, Georges REMONT par Alain BARBE

**Excuses:**

**Absents:** Benedicte LEQUERTIER, Christophe LENCAUCHEZ, Joel LABURTHE

**Secrétaire de séance:** Alain DUPUY

---

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé

M. Alain DUPUY est désigné secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR :**

SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA POSTE EN MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE - lot N° 7 CARRELAGE FAIENCE - Entreprise Tejedor

SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA POSTE EN MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE - lot N° 6 ELECTRICITE - Entreprise Fernbach

DEFENSE CONTRE L'INCENDIE : SIGNATURE d'UNE CONVENTION AVEC LE SETA

CONTRAT TELEPHONIE

Questions Diverses : Maison Médicale

**1/ AVENANT RESTRUCTURATION MAIRIE LOT 7 - DE 2018 026**

SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA POSTE EN MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE - lot N° 7 CARRELAGE FAIENCE - Entreprise Tejedor

Madame le Maire rend compte à l'assemblée de l'avancement des travaux de restructuration du bâtiment de la Poste en Mairie et Agence Postale Communale. Elle explique que des éléments imprévus sont apparus, en ce qui concerne le lot N°7 : carrelage, faïence, nécessitant des travaux supplémentaires, à savoir, **la réalisation d'une chappe sur dallage neuf.**

Elle présente à l'assemblée le devis de l'entreprise TEJEDOR concernant le LOT N°7 et lui demande de l'autoriser à signer l'avenant au marché correspondant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Oui l'exposé du Maire,

Considérant que la réalisation des travaux supplémentaires est indispensable à la poursuite de l'opération de réhabilitation du bâtiment existant en mairie et agence postale

Considérant que le montant de chaque avenant représente moins de 15% du montant du marché concerné

Autorise le Maire à signer l'avenant suivant :

- Avenant N° 4 au marché avec l'Entreprise TEJEDOR Et Cie titulaire du LOT n° 7 « chappe sur dallage neuf » d'un montant HT de 1250 €. Le montant initial du marché de 10455,00 € hors taxes est porté à 11705,00 € hors taxes (soit 14.046,00 € TTC).

Précise que les crédits correspondants seront inscrits à l'article 2313 du Budget Primitif 2018

## **2/ AVENANT RESTRUCTURATION MAIRIE LOT6 - DE 2018 027**

SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA POSTE EN MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE - lot N° 6 ELECTRICITE - Entreprise Fernbach

Madame le Maire rend compte à l'assemblée de l'avancement des travaux de restructuration du bâtiment de la Poste en Mairie et Agence Postale Communale. Elle explique que des éléments nouveaux ont été pris en considération, en ce qui concerne le lot N°6 : Electricité, à savoir, la mise sous réseau informatique

Elle présente à l'assemblée le devis de l'entreprise FERNBACH concernant le LOT N°6 et lui demande de l'autoriser à signer l'avenant au marché correspondant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Oui l'exposé du Maire,

Considérant que la réalisation de la connexion informatique de l'ensemble des bureaux est indispensable à la poursuite de l'opération de réhabilitation du bâtiment existant en mairie et agence postale

Considérant que le montant de chaque avenant représente moins de 15% du montant du marché concerné

Autorise le Maire, à l'unanimité des membres présents, à signer l'avenant suivant :

- Avenant N° 3 au marché avec l'entreprise FERNBACH titulaire du LOT n° N°6 « mise sous réseau informatique » d'un montant HT de 1031,51 €. Le montant initial du marché de 20543,81 € hors taxes est porté à 21575,32 € hors taxes (soit 25890,38 € TTC).

Précise que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 2313 du Budget Primitif 2018

## **3/ DECI : CONVENTION SETA / CONTROLE HYDRANTS - DE 2018 028**

SERVICE DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DES EAUX DES TERRITOIRES DE L'ARMAGNAC

Madame le Maire expose que depuis le 1er janvier 2018, les Communes doivent créer un service communal d'incendie et de secours et faire faire elles mêmes le contrôle et la maintenance des hydrants, le Service Départemental d'Incendie et de Secours n'assurant plus cette prestation.

Elle explique à l'assemblée que le Syndicat des Eaux des Territoires de l'Armagnac propose de réaliser le contrôle et la maintenance des bornes d'incendie ou hydrants dans les conditions fixées par délibération du Comité Syndical du 18 juin 2018.

Elle demande au Conseil Municipal de se déterminer quant au choix du prestataire

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2017 approuvant le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie du Gers

Vu la délibération du SETA du 18 juin 2018

Décide de faire appel aux services du Syndicat des Eaux du territoire de l'Armagnac pour assurer le contrôle du fonctionnement des hydrants installés sur la commune et la maintenance de ces matériels

Autorise Monsieur Alain BARBE, 1er adjoint, à signer la convention à intervenir entre la Commune et le SETA en application de cette décision.

#### **4/ CONTRAT DE TELEPHONIE - DE 2018 029**

Madame le Maire expose à l'assemblée que le futur déplacement de la Mairie est l'occasion de consulter plusieurs opérateurs concernant l'offre en matière de téléphonie et de connexion internet.

Elle rend compte des démarches engagées dans le cadre de cette consultation auprès de deux fournisseurs : Orange Business Services et Connex Alliantis.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des offres d'Orange et d'Alliantis, et après en avoir délibéré

Demande de recontacter Orange en lui demandant de formuler une offre globale , prenant en compte l'ensemble des postes téléphoniques gérés par la Commune et non plus la Mairie seule, afin de fournir une proposition de même nature que celle d'Alliantis

Autorise, Mme le Maire, à l'unanimité des membres présents, à choisir , au vu de ces deux offres, le fournisseur de téléphonie le mieux disant.

#### **5/ QUESTIONS DIVERSES**

Chats errants : Une campagne de stérilisation de 10 chats et/ou chattes errant(e)s est programmée : l'association des Chats d'Oc s'occupera de les capturer ; la commune paiera la stérilisation (art 6288) . Le coût de la stérilisation est de 67,00 € pour une femelle et 34 € pour un male.

Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales : Le Conseil Communautaire a refusé l'adoption du principe de reversement par les commune du FPIC.

Maison Médicale :

COMpte-rendu est fait de la réunion avec les professions médicales concernées. Il est décidé de faire paraître un avis d'appel public à la concurrence pour la maîtrise d'oeuvre

Boulodrome : le rapport de l'étude de sol est défavorable à une éventuelle construction sur le parking de l'Eglise.

Josiane Bracke félicite Alain BARBE et les employés communaux pour le travail effectué aux Arènes.

Compte-rendu du dernier Conseil d'Ecole par Josiane Bracke ( achat de couchettes pour la maternelle )

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10